

Macron achève les Lycées Professionnels !

A la fin des années 90, je me souviens avoir défilé avec les collègues de l'Académie dans les rues de Bordeaux en portant le cercueil du Lycée Professionnel sur nos épaules. On distribuait un tract : « Chronique d'une mort annoncée » ! C'était le début de l'offensive du patronat, relayée par les politiques, pour privatiser l'enseignement professionnel au profit de l'apprentissage. Il y avait du monde car les enseignants n'avaient pas encore acheté par de multiples primes et HS. Cette forte mobilisation dans toute la France avait permis de faire reculer l'échéance fatale !

Mais cette fois-ci, c'est la fin : l'estocade est portée par le Président lui-même. Le LP, déjà bien affaibli par la « réforme » Sarkozy-Darcos de 2008, puis par celle de Macron-Blanquer de 2018, se retrouve exsangue. Macron l'achève en en faisant une antichambre de l'entreprise, comme l'est le CFA, le fournisseur d'une main d'œuvre gratuite et adaptée aux besoins locaux et immédiats des employeurs ! Le Medef a pris le pouvoir sur l'enseignement professionnel sous statut scolaire !

Encore une révolution copernicienne comme ils disent : finie la formation méthodique et complète de l'Homme du travailleur et du citoyen, place aux petits soldats de l'armée libérale. Pour que la bourgeoisie fasse du fric, encore plus de fric ! Elle n'en veut plus de ces enseignants gauchistes et fainéants qui veulent apprendre à réfléchir à des enfants issus des classes populaires !

Collègues, vous êtes sommés de vous soumettre ou de vous démettre. Il n'est pas question de vous opposer à ce qu'a décidé Jupiter pour le LP, comme il l'a fait pour la santé, les retraites, le climat, la justice... Pour ce faire, il va acheter la force de travail de certains en leur promettant moult primes tout en les détournant de l'essentiel, c'est-à-dire ENSEIGNER et FORMER ! Mais ceux-là vont aussi participer, sans en être bien conscient, à l'enterrement de notre outil de travail. Ils ne feront que retarder l'échéance de leur sacrifice !

Mais des centaines de PLP vont être immédiatement touchés par des suppressions de postes. Un nouveau plan social insupportable, d'une brutalité inouïe. Les enseignants sont eux-aussi les petits soldats de cette armée libérale : leur vie ne compte pas ! Et Macron les humilie encore plus en envisageant de les remplacer par des professeurs associés dont on ne sait quelle formation ils auront reçu !

Je ne saurais conclure sans parler de nos élèves. Pour qui nous existons car ce sont aussi nos enfants et adolescents. Les voilà destinés dès 15 ans, voire dès la 5^{ème}, à ne penser qu'à leur future insertion, à vénérer l'entreprise rédemptrice, à rentrer dans le moule du métrou dodo, à penser fric à se faire ou pas !! Un désastre.

Les « réformes » de Macron ne sont pas des avancées, ce sont de mortifères régressions ! Elles nous amènent tout droit dans le chaos ! Il ne nous reste qu'une chose à faire : montrer que nous ne sommes pas les larbins de leur système !

Christian Sauce

Lycée professionnel : Macron enfonce le clou

Le
café pédagogique
Toute l'actualité pédagogique sur internet

« Ce n'est pas simplement une réforme dont je suis venu parler aujourd'hui. C'est une cause nationale. Parce que je crois que les élèves qui sont là ont toutes les raisons d'être fiers d'être dans ces voies » a déclaré le Président en introduction de ses annonces sur le lycée professionnel dont il estime que le système... [Lire la suite](#)

Chronique d'une mort annoncée pour les LP : nous ne laisserons pas faire !

Communiqué
5 mai 2023



Ce jeudi 4 mai 2023, E. Macron a officiellement lancé sa réforme des lycées professionnels qui vise une transformation profonde de nos métiers, nos établissements et nos formations sur le modèle de l'apprentissage. Dans son projet global, les jeunes des lycées professionnels ne sont plus considérés comme des élèves en formation mais comme une main d'œuvre immédiatement exploitable. Quant aux personnels, pour les remercier de leur engagement : de vastes plans de reconversion et un pacte pour travailler plus sont prévus.

DÉNI DE DIALOGUE SOCIAL

À l'automne dernier, les fortes mobilisations des personnels des lycées pros et agricoles avaient forcé C. Grandjean à renoncer à sa mesure phare : l'augmentation de 50 % des stages. Elles avaient surtout mis en lumière le besoin impérieux de plus et mieux d'école pour les élèves. En s'obstinant à imposer de nouveau une augmentation du nombre de semaines de stages qui, de fait, supprime des semaines d'enseignement, E. Macron montre une fois de plus son mépris à l'égard des besoins exprimés par les personnels pour les élèves. Il décide aussi et sans concertation de désorganiser complètement la classe de terminale, imposant entre autres les épreuves écrites en mars afin de libérer une partie des élèves pour les entreprises. Les perspectives de poursuite d'étude en BTS sous statut scolaire sont remises en cause pour l'ensemble des élèves, d'autant plus que les épreuves de bac pro en mars provoqueront comme en voie générale et technologique une forte démobilisation des élèves au troisième trimestre.

DANGERS POUR LES ÉLÈVES ET LES PERSONNELS

L'évolution de la carte des formations est une nouvelle fois prise uniquement sous le prisme de l'adéquationisme forcené, le Président allant jusqu'à dire que les jeunes des lycées professionnels doivent se cantonner à leur bassin d'emploi et « renoncer à aller à Paris ». L'humour présidentiel est malvenu car, faire ce choix, c'est assigner les jeunes à résidence géographique et les empêcher de se former au métier de leur choix. La volonté du gouvernement de calibrer les filières professionnelles vers les secteurs en tension, aujourd'hui désertés par les actifs qualifiés, est tout aussi intolérable. C'est d'une instrumentalisation pure et simple des parcours scolaire des jeunes les plus fragiles dont il s'agit. Pour les enseignant·es de matières professionnelles, ces modifications autoritaires et brutales de filières laissent craindre de vastes plans de reconversions forcées voire des plans sociaux qui ne disent pas leur nom.

PROVOCATION

Au déclassement salarial subi par l'ensemble des enseignant·es s'ajoutent des conditions de travail très difficiles et dégradées du fait, en particulier, des réformes précédentes. Prétendant répondre à ces problèmes, le gouvernement veut imposer aux enseignant·es un pacte qui serait composé de missions supplémentaires. Ce dispositif du « travailler plus pour gagner plus » n'est aucunement une revalorisation mais un déni du travail au quotidien des personnels et, à terme, une attaque en règle contre nos statuts. Les missions envisagées sont directement orientées vers la mise en œuvre de la réforme, transformant les personnels en acteurs de la destruction de la voie professionnelle scolaire. En ce sens, c'est une véritable provocation envers les personnels des lycées professionnels.

Le SNUEP-FSU, le SNEP-FSU, le SNETAP-FSU, le SNES-FSU et le SUI-FSU dénoncent la forme et le fond de cette réforme contestée depuis l'automne par les personnels, et qui n'a bénéficié d'aucune concertation avec l'ensemble des organisations syndicales. Ce projet signe un transfert progressif mais avancé de la voie professionnelle scolaire vers le ministère du travail et à la solde des branches professionnelles. C'est un coup porté au service public d'Éducation.

Nos organisations exigent l'abandon de ce projet. Elles prendront leurs responsabilités aux côtés de l'intersyndicale si le gouvernement et les ministres persistent à vouloir détruire ainsi nos lycées pros, nos métiers et nos formations.

Cartes des formations : deux poids, deux mesures

E. Macron a décidé de fermer des formations services dans les LP (44 % en CAP et 59,3% en Bac Pro – Repères et références statistiques de l'Education nationale). Par contre, le gouvernement dépense des milliards dans les formations par apprentissage où le secteur des **services** représente 71 % (DARES - Ministère de travail) contre seulement 15 % pour le secteur industriel ?!



Quel bilan de l'explosion de l'apprentissage ? Billet Mediapart de Nasr Lakhsassi et Christian Sauce

Ce jeudi, Emmanuel Macron va présenter sa seconde réforme du Lycée Professionnel. Sans avoir évalué la précédente de JM Blanquer de 2018 ! Son modèle de référence va être la réussite quantitative de la réforme de l'apprentissage. Sans jamais parler de son bilan qualitatif ! Or c'est là où tout se gâte ! [Lire l'article](#)

Lycée professionnel : rien ne va pour les syndicats

Alors que les syndicats avaient dès l'automne dernier signifié leur désaccord sur la réforme du lycée annoncée par le Président, le gouvernement a décidé de faire fi d'une grande partie de leurs objections. Le SNUEP-FSU, la CFDT et SUD éducation réagissent. Au SNUEP-FSU, à la CFDT et chez SUD éducation, les annonces passent mal.... [Lire la suite](#)

Réforme des retraites réforme des lycées pros : même combat !

La ministre déléguée Carole Grandjean, en charge de l'Enseignement et de la Formation professionnels auprès du Ministre du Travail O. Dussopt, devait être en visite à Toulouse, ce vendredi 21/04/23, au lycée Hôtelier de Toulouse. Comme à chaque déplacement de ministre, la FSU, avec l'intersyndicale interprofessionnelle, prévoit un accueil revendicatif pour réaffirmer que la page retraite n'est pas tournée et (...) [Lire la suite](#)

Le SNUEP- FSU organise un stage le vendredi 2 juin sur les réformes Macron : LP et retraite.

Ce stage se sera consacré aux réformes de Macron et surtout la réforme des lycées professionnels. Il se déroule le vendredi 2 juin 2023 au LP des Menuts 36 rue des Douves 33800 Bordeaux. Merci de confirmer votre participation : <https://framadate.org/g279a3RVOowYJq9Q>

Formation préparatoire au certificat d'aptitude professionnelles aux pratiques pour l'éducation inclusive (CAPPEI) :

Publics concernés :

Les enseignants de l'enseignement public, titulaires ou contractuels employés par contrat à durée indéterminée, exerçant leur fonction dans les établissements scolaires, dans les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grandes difficultés scolaires ou à une maladie invalidante (SEGPA, ULIS, unité d'enseignement...) peuvent solliciter un départ en formation.

Modalités de recueil des candidatures (remontée par voie hiérarchique)

1. Du 2 au 19 mai 2023

Les candidats adressent une lettre de motivation au chef d'établissement

2. Au plus tard le 2 juin 2023

Les chefs d'établissement renvoient les lettres de motivation recueillies, avec un avis circonstancié à poleecoleinclusive@ac-bordeaux.fr

"70 % des enseignants du secondaire verront leur pouvoir d'achat diminuer" (collectif Nos services publics)

Dans une [étude](#) parue le 27 avril 2023, le collectif Nos services publics calcule que "malgré les mesures annoncées pour septembre, les professeurs ayant plus de 15 ans d'ancienneté (70 % des enseignants du secondaire) verront leur pouvoir d'achat diminuer en décembre 2023 par rapport à décembre 2022".

Personne ne peut le contester : la rémunération des enseignants français est insuffisante, voire indécente. En 1980, un professeur débutant gagnait 2,3 fois le smic ; ce n'est plus que 1,2 fois aujourd'hui. Cette dévalorisation salariale se double d'une perte de prestige social et d'un affaiblissement du poids politique dans un contexte professionnel alourdi par l'inflation des missions, la pression des parents d'élèves et la bureaucratie de l'éducation nationale. Alors que l'avenir du pays se trouve en partie entre les mains des professeurs, il est inquiétant qu'il ait fallu une grave crise de recrutement pour imposer l'évidence : la nécessité d'une revalorisation significative. *Le Monde 22 avril 2023*

AESH : les syndicats critiquent une revalorisation insuffisante et revendiquent toujours un statut de fonctionnaire

Une réunion en avril entre le MEN et les syndicats a porté sur les évolutions que connaîtront les AESH à partir de la rentrée 2023. Les AESH qui sont en contrat depuis au moins trois ans pourront alors signer un CDI. Les organisations syndicales affirment toujours revendiquer un statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH. En outre, les AESH vont être revalorisées à partir de septembre via une évolution de la grille salariale et une prime. Les syndicats estiment que les augmentations envisagées vont "maintenir les AESH dans la précarité".

Personnels éducatifs : l'Autonome de solidarité laïque demande que la protection fonctionnelle soit accordée plus largement

Trois quarts des dossiers ouverts en protection juridique en 2022 concernent une agression ou un sentiment d'agression, selon le baromètre 2022 sur le climat scolaire et la relation dans les établissements de l'Autonome de solidarité laïque publié le 25 avril 2023. Dans 50 % des cas, "ce sont les représentants légaux d'un élève ou un proche de la famille qui sont impliqués dans les litiges", précise l'étude. Par ailleurs, la majorité des dossiers de renseignement juridique concerne des conflits. Le baromètre précise aussi que seule une demande de protection fonctionnelle sur 3 est accordée.